

Exemples de bonnes pratiques au fil du projet routier

LES NOUVEAUX DCE

La Notice de Respect de l'Environnement(NRE)

Cette notice, présentée par le Maître d'Oeuvre, a pour but de préciser, d'une part, les actions que doivent mener les entreprises pour respecter d'une manière générale les différentes contraintes d'environnement et d'autre part, les sites où ces mesures doivent s'appliquer. La notice fait la synthèse des contraintes (zones protégées, espèces protégées à préserver, arrêté loi sur l'eau, qualité de l'air, activités riveraines ...), des études diverses préalables (eau, bruit, ...) et des engagements de l'Etat.

Et ses annexes

- A1 : les contraintes, les mesures et les cibles
- A2 : cadre du SOPRE (à compléter)
- A3 : cadre du SOSED (comprenant un diagnostic déchet et l'indication des filières d'élimination existantes à proximité)
- A4 : Les spécificités du chantier (grenouilles à pattes jaunes)

Assistance à la maîtrise d'œuvre

Le coordonnateur Environnement intervient à la demande du maître d'œuvre pour tout problème de chantier nécessitant son expertise.

Il assiste le MOE pour l'agrément du **PRE** fourni par l'entreprise, pour le choix des points d'arrêt proposés. Il assure le suivi de la mise en application du PRE.

Il vérifie le respect des engagements de l'entreprise et la prise en compte par les travailleurs des transmissions organisées par le chargé environnement. Il assure les contrôles d'exécution (bruit de chantier, pollution accidentelle, loi sur l'eau,

Il assure le suivi du **SED** : respect de la règle de dissociation du suivi des déchets produits au cours du chantier, et du suivi des déchets présents sur le terrain avant les travaux, contrôle du tri des déchets, contrôle des quantités, contrôle du respect des filières d'élimination, traitement des refus,

Il donne un avis sur l'ensemble des procédures et plans d'exécution.

Il tient un registre journal de ses interventions.